

EN ACTION(S) SUR LES COURS D'EAU

Une réalisation du
Pôle Provincial Gestion Intégrée des Cours d'Eau



Fiche technique 18

LA QUALITÉ DES EAUX



15.12.22

LES EAUX USÉES

Les PASH (Plans d'Assainissement par Sous bassins Hydrographiques) ont déterminés les zones où l'assainissement est collectif ou individuel.

Lorsqu'il est individuel, les riverains doivent équiper leur habitation avec une micro-station qui permet de rejeter des eaux usées traitées.

Lorsque l'égouttage est collectif, les eaux usées des habitations sont rejetées dans les égouts, leur collecte est à charge des communes. Les égouts sont systématiquement canalisés, il est par contre INTERDIT de canaliser les cours d'eau.

Les organismes d'assainissement (INASEP en province de Namur) ont la charge de rassembler les égouts communaux avec un/des collecteurs qui acheminent les eaux usées vers des stations d'épuration ; une fois traitées, ces eaux sont reversées dans les cours d'eau.

<https://www.inasep.be/>

Site de la Société Publique de Gestion de l'Eau :

<http://www.spge.be/de/assainissement.html?IDC=1094>

POLLUTION DES EAUX

Les gestionnaires de cours d'eau ont pour missions le maintien du bon écoulement et la conservation des cours d'eau en leur état naturel. Ils ne sont pas compétents en matière de qualité d'eau. La dépollution des eaux usées domestiques est régit par les intercommunales et organismes d'assainissement.

QUE FAIRE EN CAS DE SITUATION PORTANT ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT OU À LA NATURE ?

Appeler sans tarder SOS Environnement Nature au 1718 (pour les francophones) ou au 1719 (pour les germanophones). Ce numéro fonctionne 24h/24 et 7j/7 et est accessible pour tous, que vous soyez un citoyen, un service d'urgence ou une entreprise.

Lorsqu'un appel est jugé urgent, un agent de garde se déplace immédiatement sur les lieux.

Contact :

Le service Gestion intégrée des cours d'eau fait partie du Service Technique et du Territoire & de la Transition (ST³P) – Boîte postale 50000 – 5000 Namur - tél. 081/77 51 60

https://www.province.namur.be/cours_d_eau • service.technique@province.namur.be

